

A l'origine, les investissements générés par le marché unique seront orientés vers les pays et les régions offrant la meilleure infrastructure et la main-d'oeuvre la plus qualifiée. Les entreprises de fabrication ont désigné la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne comme leurs sites de production et d'exportation préférés à d'autres marchés de la CE. La tendance vaut également pour les entreprises dans le secteur des services, sauf que le Royaume-Uni et l'Allemagne de l'Ouest jouissent d'une préférence marquée.

### Marketing et distribution

Pour les entreprises de fabrication, les réseaux de distribution pan-européens seront une arme concurrentielle déterminante à mesure que les barrières et les coûts d'expédition transfrontaliers seront abaissés.

On prévoit également une diminution des niveaux de distribution, étant donné que, dans de nombreux cas, le besoin de distributeurs nationaux aura disparu.

De nombreuses entreprises de la CE centraliseront leur distribution physique. En particulier, d'importants centres aux Pays-Bas se classent au premier rang dans les projets d'entreprises de la CE. Les Pays-Bas constituent un choix solide pour des centres de distribution en raison de leur situation centrale, de l'existence de ports et d'aéroports importants, et d'une industrie de camionnage solide.

### Barrières techniques

Les entreprises de fabrication de la CE interrogées aux fins de ce rapport ont désigné le retrait des barrières techniques au commerce intra-communautaire et la création de normes communautaires communes comme les deux conséquences les plus positives du programme de 1992. Cependant, seulement un tiers des entreprises prévoient que des progrès à cet égard seront réalisés d'ici 1992 : la plupart ne prévoient pas d'importants résultats avant 1995.

Les fournisseurs étrangers protégés par le principe du traitement national consacré par le GATT profiteront des nouveaux procédés d'approbation de produits qui sont mis en place en vertu du programme du marché unique.

Pour les fournisseurs hors CE, une reconnaissance mutuelle sous-entend qu'une société peut rendre son produit conforme aux normes du pays membre qui lui conviennent le mieux, puis acheminer toutes ses exportations vers la CE par ce pays.